

**AVIS** DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 9 OCTOBRE 2020  
Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine\*

## Maisons en rangée William D. Stroud: 1419-1441, rue Pierce

A20-VM-12

Localisation :	1419-1441, rue Pierce, Arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Immeuble patrimonial cité Situé dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle – Secteur Lincoln (Plan d'urbanisme)
Reconnaissance provinciale :	Aucune
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis à la demande de l'Arrondissement de Ville-Marie sur le projet de transformation des maisons en rangée William D. Stroud. Cet avis est produit conformément au paragraphe 4 (a) de l'article 12.1 du règlement du CPM.

---

### LOCALISATION ET HISTORIQUE

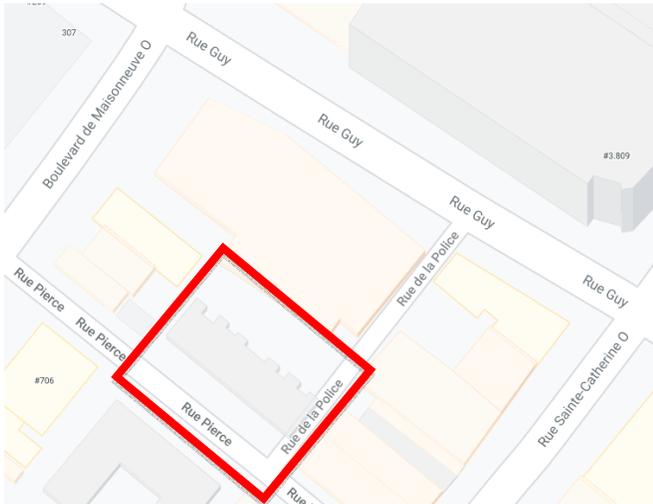
Construites en 1889 et 1890, l'ensemble résidentiel William D. Stroud est l'œuvre de l'architecte écossais Robert Findlay. Il se situe sur la rue Pierce entre le boulevard de Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine. L'ensemble se compose de six maisons mitoyennes de trois étages et demi, abritant chacune deux logements. Les portes sont disposées côte à côte ; l'une d'elles permet d'accéder au rez-de-chaussée, l'autre à l'étage. Les maisons sont revêtues de pierre de grès à bossage avec des encadrements d'ouvertures en pierre de grès lisse. Les entrées inscrites dans un portail à arc surbaissé et les oriels du rez-de-chaussée constituent le principal ornement des façades.

De telles maisons mitoyennes en rangées sont apparues avec l'établissement de familles de classe moyenne sur le territoire du quartier Saint-Antoine. Ce type d'habitat permet de diminuer le coût pour chaque propriétaire d'une unité en créant un effet monumental qu'une maison ne pourrait obtenir seule. L'effet monumental et homogène de cet ensemble est renforcé par l'utilisation d'un seul matériau pour toutes les unités, par la répétition des éléments ornementaux et par la fausse mansarde qui couronne l'ensemble<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Ville de Montréal, « Maisons en rangée William D. Stroud », Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal, [patrimoine.ville.montreal.qc.ca](http://patrimoine.ville.montreal.qc.ca) (site consulté le 20 octobre 2020).

\*Règlement de la Ville de Montréal 02-136



Zone d'intervention à l'étude (Source : Google Maps)

Le bâtiment a été cité à titre de monument historique (aujourd'hui bâtiment patrimonial cité) en 1988. Aujourd'hui, ces maisons sont situées en plein cœur du campus de l'Université Concordia, à proximité de l'école d'administration John Molson.

---

## DESCRIPTION DU PROJET<sup>2</sup>

Le projet prévoit premièrement le remplacement des fenêtres endommagées par le modèle tel que celui d'origine, et la réfection, le nettoyage ainsi que la réparation à l'origine d'éléments sur les façades lorsque requis (brique, grès, pierre calcaire, ardoise, entablement de bois, boiseries, escaliers, portes et cadres, etc.). De plus, le projet prévoit de transformer les 12 logements actuellement existants, pour lesquels des rénovations majeures dont des travaux de mise aux normes sont nécessaires, en 24 logements distincts. Ces rénovations et réaménagements intérieurs permettront de proposer une majorité de grands logements de 3 chambres fermées (17 sur 24). Un nombre de 6 autres logements, pour un total de 30, seront ajoutés en arrière des maisons de ville avec l'aménagement et l'agrandissement mineur des annexes déjà présentes. Pour des raisons de mise aux normes, le projet propose aussi l'installation d'un escalier d'issue en arrière de chaque bâtiment, impliquant l'agrandissement de certaines fenêtres.

Deuxièmement, le projet vise à réaliser plusieurs améliorations importantes à l'extérieur des maisons de ville, à l'intérieur des limites du lot. En avant, entre la limite du bâtiment et celle du domaine public, le projet prévoit d'enlever une superficie actuellement occupée par des pavés de béton et de les remplacer par des jardinets. En arrière, il est notamment prévu d'aménager un espace commun attrayant par la création d'une ruelle vivante, sécuritaire et urbaine mais intime.

---

<sup>2</sup> Cette description est tirée et adaptée d'un document externe préparé pour l'Arrondissement de Ville-Marie, adressé au CPM pour la séance du 9 octobre 2020.

---

## **ENJEUX ET ANALYSE DU PROJET À L'ÉTUDE**

Le Conseil du patrimoine (CPM) a reçu, lors de sa réunion par vidéoconférence du 9 octobre 2020, un représentant de l'Arrondissement de Ville-Marie, un représentant du Service de l'urbanisme et de la mobilité, ainsi que les firmes externes mandatées pour le projet.

Le CPM remercie les représentants pour leur présentation et souligne l'excellence du projet présenté. Il salue l'effort de préservation et se réjouit de voir cet ensemble célébré et mis en valeur de la sorte. Il formule ses commentaires et recommandations sur le projet dans les paragraphes suivants.

### **Espace arrière**

Le CPM félicite les concepteurs quant au réaménagement de l'espace se trouvant à l'arrière des maisons en rangée. Il apprécie la façon par laquelle on a élargi les six annexes déjà existantes, trouvant la réalisation nuancée et respectueuse du bâti actuel. Le comité exprime cependant quelques craintes quant à cet espace, notamment en ce qui concerne l'accès à celui-ci. Il craint que l'accès ne soit pas suffisamment sécuritaire et qu'il devienne un lieu de rassemblement pour ceux n'y habitant pas. Le CPM souhaite que soit réfléchi l'aménagement de la rue de la Police afin de rendre l'accès à l'arrière plus clair et invitant.

Le comité souhaiterait également que soit considéré le fait de protéger les entrées des annexes arrière des intempéries et des chutes de neige en particulier.

### **Escaliers arrière**

Le CPM suggère de poursuivre la réflexion sur la couleur des escaliers arrière. Il invite les concepteurs à réfléchir à l'agencement de la couleur des escaliers d'issue aux teintes des autres composantes de la façade arrière, par exemple.

### **Éclairage**

Le comité demande de réfléchir à des stratégies d'éclairage afin de mettre en valeur l'ensemble bâti et rendre les accès aux logements arrière agréables et sécuritaires.

---

## **AVIS ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL**

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis favorable au projet de transformation des maisons en rangée William D. Stroud. Le CPM apprécie les efforts considérables accordés à la conservation de l'ensemble bâti ainsi qu'à sa mise en valeur. Il émet les recommandations suivantes :

- 01** S'assurer que la cour arrière de l'ensemble bâti soit un espace sécuritaire;
- 02** Aménager l'accès à l'arrière des bâtiments via la rue de la Police de manière à rendre l'accès clair et sûr;
- 03** Considérer le fait de protéger les entrées des annexes arrière des intempéries et des chutes de neige en particulier;
- 04** Réfléchir à la possibilité d'agencer la couleur des escaliers d'issue à celles des autres composantes de la façade arrière;

**05** Étudier des stratégies d'éclairage afin de mettre en valeur l'ensemble bâti et rendre les accès aux logements arrière agréables et sécuritaires.

***Note adressée au demandeur :***

***Veillez vous référer au document « Suivi des recommandations » (transmis en annexe).***

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal,

**Original signé**

Peter Jacobs

Le 30 octobre 2020